

SEANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le huit octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Auber Lionel, Bacher Gabrielle, Bessac Alain, Delpech Agnès, Doumarés Patrick, Magot Vincent, Peyron Clément, Van Der Knaap Will.

Absente excusée : Vergnes Sophie (pouvoir à Paul Mousset)

Monsieur Lionel Auber est élu secrétaire.

Présence de Monsieur Guilhem CLEDEL, Directeur du Centre de Préhistoire du Pech Merle, pour les points de l'ordre du jour concernant le site du Pech Merle.

ORDRE DU JOUR :

Centre de Préhistoire du Pech Merle

- Rapport n°1 : Proposition de traduction de la monographie du Pech Merle en Anglais.
- Rapport n°2 : Proposition d'édition d'un nouveau livret « Guide de visite de la grotte du Pech Merle ».
- Rapport n°3 : Communication/promotion touristique : budget prévisionnel 2021
- Rapport n°4 : Tarifs des entrées 2021
- Rapport n°5 : Rénovation du Musée Amédée Lemozi : choix de l'architecte.
- Budget Régie Pech Merle : Vote de décisions modificatives budgétaires.

Commune

- Demande de subvention de l'Association « Foyer Rural Villages en CheMain ».
- Convention de mise à disposition de fournitures et équipements pour la salle communale.
- Ecole de Tour-de-Faure : Convention « Entente financière pour le financement du mobilier et du matériel pour l'aménagement des locaux ». Participation financière de la commune.
- Logement ancienne école : Remboursement du dépôt de garantie.
- Acquisition d'une parcelle située dans le bourg.
- Présentation de devis : travaux de voirie (chemin de Mongirou à Barrarel – Réfection de la clôture de l'ancienne décharge).
- Présentation des devis pour le remplacement de menuiseries local épicerie.
- Covid 19 : Exonération de loyers commerciaux.
- Vote de décisions modificatives budgétaires.
- Questions diverses

Centre de Préhistoire du Pech Merle

RAPPORT N°1 : PROPOSITION DE TRADUCTION DE LA MONOGRAPHIE DU PECH MERLE EN ANGLAIS

Résumé : Le projet de la Monographie du Pech Merle rédigée par Michel Lorblanchet connaît un grand succès depuis sa mise en vente au 29/07/2020.

Ainsi, il vous est proposé à travers ce rapport de la traduire en Anglais.

Au mois de septembre 2019, le Directeur du Centre de Préhistoire du Pech Merle a lancé le projet de création d'une Monographie dédiée à Pech Merle, avec les Editions Gisserot. Les élus de la commune de Cabrerets ont validé ce projet en demandant à Michel Lorblanchet d'en être l'auteur.

5000 ouvrages ont été commandés au prix d'achat à 1.85 € HT pour un prix de vente à 5,00 €.

La mise en vente de cet ouvrage a eu lieu le 31/07/2020 et pas moins de 639 ouvrages ont été vendus au 29/09/2020.

Cet ouvrage devrait rapporter en retirant les droits d'auteur et les frais d'édition 15 750 €.

Délibération

Au mois de septembre 2019, le Directeur du Centre de Préhistoire du Pech Merle a lancé le projet de création d'une Monographie dédiée à Pech Merle, avec les Editions Gisserot, dont M. Michel Lorblanchet est l'auteur.

Le Directeur du site vous propose de traduire cet ouvrage en langue anglaise et de valider le devis présenté par les Editions Gisserot, à savoir : un tirage de 5000 exemplaires pour un prix unitaire à 1.60 € HT, soit 8 000 € HT pour un prix de vente de 5 €.

Le coût de traduction de cet ouvrage est estimé à 1.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- valide la proposition du Directeur de traduire la Monographie du Pech Merle en Anglais,
- autorise Mme le Maire à signer le devis présenté par les éditions Gisserot.

RAPPORT N°2 : PROPOSITION D'EDITION D'UN NOUVEAU LIVRET « GUIDE DE VISITE DE LA GROTTTE DU PECH MERLE »

Résumé : Un ancien livret de visite produit il y a 25 ans par les guides du Pech Merle, toujours en vente en boutique mais non éditable par l'éditeur est devenu obsolète (sens de la visite, datations, informations...).

Il vous est proposé de valider l'édition d'un nouveau livret guide avec les éditions Gisserot.

Délibération

Au mois de juillet 2020, le Directeur du Centre de Préhistoire du Pech Merle a lancé le projet de refonte du livret de visite de la grotte du Pech Merle, en associant les agents volontaires, sous le contrôle de Monsieur Bertrand Defois et du Directeur.

Ce travail a permis de remettre au gout du jour le livret de visite, tant sur la forme, que sur le contenu en abordant de façon brève et synthétique la découverte du site, la géologie et le contenu de la visite à travers un livret, d'un format de 16 pages.

Comme le livret précédent, cet ouvrage serait traduit en Anglais pour respecter notre clientèle internationale.

Les éditions Gisserot proposent 5000 tirages en Anglais et 5000 tirages en Français, au prix unitaire de de 1.20 € € HT pour un prix de vente à 4.50 € TTC.

Cet ouvrage serait complémentaire à la Monographie du Pech Merle et servirait également de produit d'appel à la boutique.

La livraison de cet ouvrage est prévue pour le mois de juin 2021.

Il est également prévu de traduire cet ouvrage en espagnol, dans les conditions prévues sur le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

- valide la proposition du Directeur de rééditer un livret de visite, en français et en anglais,
- ne valide pas la proposition de traduire cet ouvrage en espagnol,
- autorise Mme le Maire à signer le devis présenté par les éditions Gisserot, pour 5000 tirages en Français et 5000 tirages en Anglais.

RAPPORT N°3 : COMMUNICATION/PROMOTION TOURISTIQUE : BUDGET PREVISIONNEL 2021

Résumé : Ce rapport vous propose un budget prévisionnel 2021 pour la communication et la promotion touristique, conformément au budget alloué de 35 000 € maximum pour l'année 2021

Il vous est proposé de rajouter dans notre stratégie de communication, une augmentation des prestations avec notre prestataire « Visite Plus ». C'est une entreprise lotoise située à Gramat, qui a pour but de diffuser des carteleTTes de 5*7cm dans plus de 222 sites lotois et des brochures de

dépliants dans les 6 plus grands sites touristiques du département (Le rocher des aigles, la forêt des singes, le parc animalier, les grottes de Lacave, le petit train touristique de Martel et Padirac).

Un exemplaire détaillé du budget prévisionnel est remis à chacun des membres.

Cette augmentation des prestations de communication est liée à la stratégie mise en place par le Directeur du site en favorisant une forte communication basée sur le « local », c'est aussi une stratégie recommandée par les professionnels du tourisme durant cette crise du Covid.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- valide le projet de budget prévisionnel d'un montant de 29 495 € € pour la communication du site du Pech Merle pour l'année 2021..
- valide et autorise Mme la maire à signer le devis de Visite Plus.

PECH MERLE : TARIFS DES ENTREES 2021

Résumé : Ce rapport vous propose de valider les tarifs de visite de la Grotte du Pech Merle pour la saison 2021

Le tableau ci-joint regroupe les tarifs pratiqués pour l'année 2020 et la proposition pour les tours opérateurs pour l'année 2021

Individuels 15 ans et plus	14 €
Individuels de 5 à 14 ans	8,50 €
Enfants de moins de 5 ans	1,00 €
Groupes adultes (15 ans et plus) à partir de 20 personnes	10,50 €
Groupes scolaires, groupes étudiants	7,50 €
Groupes <u>pour tours opérateurs</u>	<u>9.50 €</u>
Groupes scolaires, maternelle	3.50 €
Visites spéciales	22,00 €
Atelier groupe scolaire pédagogique	5,00 €

Afin de promouvoir le site auprès des tours opérateurs, il vous est proposé de valider la création d'un tarif unitaire groupe Tour Opérateur de 9.50 €, sous réserve d'un nombre suffisant de visiteurs (300) hors juillet / août.

Mme le Maire propose à l'assemblée de voter les tarifs ligne par ligne

- | | | |
|---|---------|--------------------------|
| - Individuels 15 ans et plus | 14,00 € | Unanimité |
| - Individuels de 5 à 14 ans | 8,50 € | Unanimité |
| - Enfants de moins de 5 ans | 3,50 € | Nombre de voix pour : 7 |
| - Enfants de 0 à 14 ans | 8,50 € | Nombre de voix pour : 4 |
| - Groupes adultes (15 ans et plus) (à partir de 20 personnes) | 10,50 € | Nombre de voix pour : 1 |
| - Groupes adultes (15 ans et plus) (à partir de 20 personnes) | 11,00 € | Nombre de voix pour : 10 |
| - Groupes scolaires, étudiants | 7,50 € | Unanimité |

- Groupes <u>pour tours opérateurs</u>	9,50 €	Nombre de voix pour : 3
- Groupes <u>pour tours opérateurs</u>	10,00 €	Nombre de voix pour : 8
- Groupes scolaires, maternelle	3,50 €	Unanimité
- Visites spéciales	25,00 €	Nombre de voix pour : 4
- Visites spéciales	28,00 €	Nombre de voix pour : 7
- Atelier pédagogique	5,00 €	Unanimité

Délibération

Après avoir entendu l'exposé du Directeur, et après débat, Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier le tarif des entrées et des animations du Centre de Préhistoire du Pech Merle, pour l'année 2021, de la façon suivante :

Visite guidée de la grotte	Tarifs 2021
- Individuels 15 ans et plus	14,00 €
- Individuels de 5 à 14 ans	8,50 €
- Enfants de moins de 5 ans	3,50 €
- Groupes adultes (15 ans et plus) (à partir de 20 personnes)	11,00 €
- Groupes scolaires, étudiants	7,50 €
- Groupes <u>pour tours opérateurs</u>	10,00 €
- Groupes scolaires, maternelle	3,50 €
- Visites spéciales	28,00 €
- Atelier pédagogique	5,00 €

Visite libre musée seul, familles ou groupes : gratuit

Animations

- Atelier pédagogique	5,00 €
- Visite commentée	16,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide les tarifs 2021 présentés ci-dessus.

RAPPORT N°5 : RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Etant donné la non-réception des devis des architectes sollicités pour les travaux de rénovation du Musée Amédée Lemozi, Mme le Maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine réunion.

BUDGET REGIE PECH MERLE : VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES (DM N°1)

- Virement de crédits n°1

Mme le Maire informe que certains crédits prévus au budget primitif 2020 du Centre de Préhistoire du Pech Merle sont insuffisants.

Il est donc nécessaire de voter la décision modificative budgétaire suivante :

Article	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
6228 Divers (rémunération d'intermédiaire)	- 1.500,00 €	
651 Redevance pour concessions		+ 1.500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative budgétaire ci-dessus.

BUDGET REGIE PECH MERLE : VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES (DM N°2)

- Vote de crédits supplémentaires (Dotations aux amortissements)

Mme le Maire informe que certains crédits prévus au budget primitif 2020 du Centre de Préhistoire du Pech Merle sont insuffisants.

Il est donc nécessaire de voter la décision modificative budgétaire suivante :

Compte dépenses

Article	Montant
D-I 2184-10033 Mobilier	302,00 €
D-F 6228 Divers (rémunération d'intermédiaire)	- 302,00 €
D-F 6811 Dotations aux amortissements	302,00 €

Compte recettes

Article	Montant
R-I 040-28135-OPFI Installations générales	302,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative budgétaire ci-dessus.

Commune

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « FOYER RURAL VILLAGES EN CHEMAIN »

L'Association « Foyer Rural Villages en CheMain » sollicite une aide financière de la commune pour la réalisation d'une animation intitulée « Cabrerets crée son musée sentimental ».

Pour réaliser cette animation, l'Association fait appel à une animatrice professionnelle d'ateliers d'écriture littéraire. Le coût de la prestation est de 1.500 €.

L'Association a sollicité une subvention de 1.000 € auprès de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

L'Association informe que si la MSA ne donne pas une suite favorable à leur demande, le projet sera annulé

L'aide demandée à la commune pour financer ce projet est de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de soutenir le projet présenté par L'Association « Foyer Rural Villages en CheMain » et vote une subvention de 250,00 €,
- dit que le versement de cette subvention est subordonné à une décision favorable de la part de la Mutualité Sociale Agricole,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FOURNITURES ET EQUIPEMENTS POUR LA SALLE COMMUNALE

Mme le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la commune, le Foyer Rural et le Comité des fêtes de Cabrerets concernant la mise à disposition de fournitures et équipements pour la salle communale.

L'objet de cette convention étant d'assurer la continuité de la mise à disposition des éléments décrits dans l'inventaire joint à la convention, de façon à garantir la pérennité de l'utilisation de la salle communale et de la cuisine.

Mme le Maire vous demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

ECOLE DE TOUR-DE-FAURE : CONVENTION « ENTENTE FINANCIERE POUR LE FINANCEMENT DU MOBILIER ET DU MATERIEL POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX ». PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2017-66 du conseil municipal en date du 10 novembre 2017 autorisant le Maire de Cabrerets à signer la convention dénommée « Entente relative à la participation financière pour la prise en charge des travaux d'agrandissement de l'école de Tour-de-Faure ». La participation de la commune de Cabrerets étant estimée à 7.128,25 €.

Une délibération (n°2018-68) modifiant cette participation a été prise le 7 décembre 2018.

La participation financière de la commune pour les travaux d'agrandissement de l'école est de 1.810 €.

Aujourd'hui, il est demandé à Mme le Maire de bien vouloir signer la convention « Entente financière pour le financement du mobilier et du matériel pour l'aménagement des locaux ».

La participation de la commune, calculée dans la même proportion que pour les travaux d'agrandissement de l'école, s'élève à 3.120,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- Accepte de participer au financement du mobilier et du matériel pour l'aménagement des locaux de l'école de Tour-de-Faure à hauteur de 3.120,00 €,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020, en dépenses d'investissement au compte 204 (Fonds de concours - subvention d'équipement versée),
- Autorise Mme le Maire à signer la convention modificative « Entente financière pour le financement du mobilier et du matériel pour l'aménagement des locaux » de l'école de Tour-de-Faure »

LOGEMENT ANCIENNE ECOLE : REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE

Mme le Maire informe l'Assemblée que M.et Mme Philippe KELLEN ont fait part de leur souhait de résilier le contrat de bail pour le logement situé Place de l'Eglise à la date du 9 Octobre 2020.

Si l'état des lieux, qui sera effectué à leur départ, ne relève aucune dégradation, il conviendra de rembourser à Mr et Mme Philippe KELLEN le dépôt de garantie égal à un mois de loyer soit 455 €.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de rembourser à M.et Mme Philippe KELLEN le dépôt de garantie égal à un mois de loyer soit 455 €.

Après en avoir délibéré, et après constatation d'absence de dégradation dans le logement, le Conseil Municipal, unanime, accepte de rembourser à M. et Mme Philippe KELLEN la somme de 455 € correspondant au dépôt de garantie.

ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES DANS LE BOURG APPARTENANT A M. MARCENAC BERNARD

Madame Le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité offerte à la commune d'acquérir deux parcelles situées à proximité du bourg, lieux-dits « le Communal » et « le Barry » commune de Cabrerets.

Ces parcelles référencées section D n° 242, d'une superficie de 24a35ca (2.435m²) sise au lieu-dit « le Barry » et section D n° 6 d'une superficie de 18a67ca (1.867 m²) sise au lieu-dit « le Communal » appartiennent à Monsieur Bernard MARCENAC.

Monsieur Bernard MARCENAC accepte de vendre ces parcelles à la commune pour la somme de douze mille neuf cent six euros (12.906,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- décide d'acquérir les parcelles référencées D 242 et D 6 d'une superficie totale de 4.302 m², appartenant à M. Bernard MARCENAC, pour la somme de douze mille neuf cent six euros,
- autorise Mme le Maire à signer tous actes notariés et documents nécessaires à cette acquisition,
- dit que les frais d'acte et de notaire seront pris en charge par la Commune.

PRESENTATION DE DEVIS : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Réfection de la clôture de l'ancienne décharge :

Madame le Maire présente un devis établi par M. Olivier Marmiesse concernant la réfection de la clôture de l'ancienne décharge située route de Courbous. Le devis comprenant la dépose de l'ancienne clôture, la pose d'une nouvelle clôture, le matériel, fixation du portail et nettoyage du chantier s'élève à la somme de 1.250 € HT soit 1.500 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ce devis et à passer commande.

Débroussaillage, nettoyage du terrain situé sous la station de pompage :

Madame le Maire présente un devis établi par la SARL Technopaturage de Fargues concernant le débroussaillage (broyage forestier) de la parcelle référencée F 704, d'un montant de 500 € HT, soit 600 € TTC.

Avant toute décision, Mme le Maire demande à Mme Agnès Delpech, membre de la SARL Technopaturage, de bien vouloir sortir de la salle de réunion.

Après discussion, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ce devis et à passer commande.

Débroussaillage bord du Célé, chemin de Monclar :

Madame le Maire présente un devis établi par la CUMA des Causses de Lauzès concernant du débroussaillage en bordure du Célé (du pont du Célé jusqu'au camping) et sur le chemin de Monclar (à gauche du pont jusqu'au lieu-dit Barrarel). Montant HT du devis : 300 € soit 360 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ce devis et à passer commande.

Chemin de Mongirou à Barrarel :

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise TAC (Monsieur Ganil) concernant de l'empierrement et du point à temps sur des tronçons de chemins communaux :

- Point à temps du pont de Mongirou jusqu'à l'ancienne casse dite de « Bézugue », sur une surface de 470 m² pour un montant HT de 4.700 €
- Empierre sur chemin de Combe de Vals, du lieu-dit « Peyrefic » au lieu-dit « Pech long », sur une surface de 3000 m² pour un montant HT de 9.900 €
- Empierrement sur chemin forêt domaniale, de l'ancienne casse dite de « Bézugue » à la maison de chasse ONF, sur une surface de 1150 m² pour un montant HT de 3.450 €.

Après étude du devis et suite à un long échange de points de vue amenant des avis différents et soulevant plusieurs questions, Madame le Maire propose que ce devis soit réétudié par la commission « Urbanisme-travaux-voirie communale » en prenant en compte le déclassement par le département de ce chemin, ainsi que l'impact de la signalisation B0.

PRESENTATION DES DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE MENUISERIES LOCAL EPICERIE

En vue du remplacement de menuiseries vétustes au local commercial de l'épicerie, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises.

Mme le Maire donne la parole à Clément Peyron pour une présentation de ces devis qui comportent plusieurs options.

Il est proposé de faire un comparatif des devis en retenant l'option 1 : remplacement de 3 portes et du volet roulant de la porte d'entrée.

A l'étude des devis, il est décidé d'exclure :

- l'entreprise « Miroiterie 46 » pour non présentation d'un devis pour l'option 1.
- L'entreprise « Miroiterie du Lot » dont l'offre est la moins disante.

Reste donc pour l'option 1, les devis présentés par :

	3 portes	Volet roulant porte d'entrée	Total HT
Marcenac Bernard	HT : 7600,78 €	HT : 950,27 €	8.551,05 € (TTC : 10.261,26)
LM Métallerie	HT : 7118,00 €	HT : 1188,00 €	8.306,00 € (TTC : 9.967,20)

Madame le Maire propose un vote à bulletin secret.

Elle demande à Monsieur Clément Peyron, employé de LM Métallerie, de bien vouloir sortir de la salle de réunion.

Après en avoir délibéré, et suite à un vote à bulletin secret donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Exprimés : 9 Blanc : 1

Ont obtenu : Entreprise Marcenac : 6 voix

 LM Métallerie : 3 voix

le Conseil municipal,

- accepte le devis présenté par l'entreprise Marcenac Bernard pour un montant HT de 8.551,05 €

- autorise le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

COVID 19 : EXONERATION DE LOYERS COMMERCIAUX

Mme le Maire expose à l'assemblée les difficultés financières et économiques auxquelles doivent faire face les professionnels de la commune suite à la crise sanitaire de la COVID 19.

Malgré les décisions gouvernementales relatives aux aides accordées aux professionnels, Mme le Maire, en soutien aux commerçants qui ont dû cesser leur activité pendant le confinement, propose d'exonérer de 2 mois de loyers les commerces dont la commune est propriétaire du local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la proposition ci-dessus et mandate Mme le Maire pour l'exécution de cette décision.

BUDGET DE LA COMMUNE : VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES (DM N°1)

- Virement de crédits n°1 (ICNE comptabilisés en 2019 au budget Assainissement)

Site au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors au 1^{er} janvier 2020, les ICNE (Intérêts courus non échus) comptabilisés sur le budget assainissement 2019 doivent être contrepassés sur le budget communal en 2020.

Les crédits prévus au budget primitif 2020 de la commune sont insuffisants.

Il est donc nécessaire de voter la décision modificative budgétaire suivante :

Article	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
D-F 615221 Bâtiments publics	- 138,00 €	
D-F 66112 Intérêts – rattachement des ICNE		138,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative budgétaire ci-dessus.

BUDGET COMMUNE : VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (DM N°2)

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction des travaux d'investissement en cours, il est décidé de reporter des restes à réaliser, en dépenses et/ou en recettes, afin de pouvoir payer les entreprises ou fournisseurs avant le vote du budget primitif.

Des restes à réaliser en recettes d'investissement ont été repris au 1^{er} janvier 2020 pour un montant de 53.642 €, (article 1321 subvention DETR) pour le programme d'investissement n° 10029 : Réfection toiture terrasses Musée Pech Merle).

Le budget primitif 2020 a été élaboré et voté en omettant de reporter ces restes à réaliser.

Pour régulariser cette situation, et être en concordance avec la délibération d'affectation du résultat Mme le Maire propose de voter la décision modificative budgétaire suivante :

Virement de crédits n°2 (Régularisation des restes à réaliser)-section investissement-Recettes

Article	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
1321-10029 Subvention DETR		
Toitures Musée	- 32.508,00 €	
1323-10029 Subvention Département		
Toitures Musée	- 19.500,00 €	
10222-OPFI FCTVA	- 1.634,00 €	
1321-10029 Subvention DETR (Restes à réaliser 2019)		53.642,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative budgétaire ci-dessus.

APPEL AUX DONS – COMMUNES SINISTREES DES VALLEES DES ALPES-MARITIMES

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un communiqué de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes qui lance un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête « Alex » du 2 octobre 2020 qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction.

Mme le Maire propose de verser une subvention d'aide aux sinistrés qui sera versée à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- décide de voter une subvention d'un euro par habitant, soit 236 €, au profit de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes,

- dit que cette subvention sera versée sur un compte bancaire dédié intitulé « Solidarité sinistrés tempête Alex »,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Location salle communale aux partenaires : Mme le Maire propose que les partenaires (exemple : PNRQC, C.A du Grand Cahors...) bénéficient de la location de la salle communale à titre gratuit pour l'organisation de réunions ou conférences. Le forfait « chauffage » de 15 € sera appliqué en période hivernale.

Convention de stage : Mme le Maire informe qu'elle a signé une convention de stage avec Mademoiselle LEROUGE Cassiopée, étudiante en BTS Communication, pour une durée de 6 semaines (du 9 novembre au 18 décembre 2020). Le sujet de stage étant les moyens de communication de la commune (diagnostic et propositions de développement)

Abandon du projet d'étude du parc éolien : Lionel Auber informe que la Société Eléments renonce au projet de parc éolien sur le territoire communal.

Conférence Château des anglais : Lionel Auber prendra contact avec Nicolas Savy pour fixer une date. Une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion.

Demande de partenariat : Mme le Maire informe qu'à l'occasion de l'épiphanie, la boulangerie du Moulin au Fournil souhaiterait associer la Grotte de Pech Merle à ce moment de partage et de gourmandise.

L'objectif est d'organiser un jeu en étroite collaboration en déposant une fève en référence à la grotte pour faire gagner des entrées gratuites.

La boulangerie se chargerait des fèves et de la communication.

Après discussion, le conseil municipal donne une suite favorable en mettant à disposition de la boulangerie 10 entrées gratuites pour la visite de la grotte du Pech Merle.

Travail des commissions : Mme le Maire souhaite que les commissions municipales puissent travailler en amont des réunions du conseil. Elle propose aux élus de se réunir le jeudi 29 octobre 2020 à 19h00, pour redéfinir le fonctionnement des commissions.

Prochaine réunion du Conseil : la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 26 novembre 2020 à 19h30mn.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h00.